

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 23 OCTOBRE 2020

L'An Deux Mil Vingt, le VINGT TROIS du mois d'OCTOBRE à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique et ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DARCIS, Maire de la commune.

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Madame Karine DHAILLY est nommée secrétaire de séance.

Membres présents : MM. DARCIS Philippe – BARON Marie-Annick – BARBIER Stéphane – BARBIER Carole – CANIVET Aurélie - DHAILLY Karine – GAUDECHON Ludovic – TOUZÉ Roland

Représenté : M. DESREUMAUX Gaëtan par M. BARBIER Stéphane

Excusé : M. VIRTH Michel/**Absente :** Mme SOURIS Catherine

ORDRE DU JOUR

- Augmentation de la durée hebdomadaire de l'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe
 - Devis pour l'acquisition d'un défibrillateur
 - Délibération pour le Tracé « Route Européenne d'Artagnan »
 - Aménagement de la parcelle à côté de l'Église
 - Implantation des bancs
 - Commémoration du 11 novembre
 - Distribution de masques
 - Arbre de Noël

Approbation du procès-verbal du 18 septembre 2020

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du 18 septembre 2020. Les membres du Conseil Municipal l'approuvent à l'unanimité.

Délibération n° 62/10/2020- Proposition d'augmentation de la durée hebdomadaire de l'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante d'augmenter la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe de deux heures soit 15 heures au lieu de 13 heures à compter du 1^{er} janvier 2021 vu le projet de rétrocession des concessions de cimetière, la numérisation des actes d'état-civil de 1891/2020, les tables décennales de 1891/2020, le registre des procès-verbaux et délibérations de 2016/2020, le registre des arrêtés du maire de 2016/2020, la dématérialisation, la construction de nouvelles habitations et l'augmentation du nombre d'habitants.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de présenter au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Somme la proposition d'augmentation de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe de deux heures soit 15 heures au lieu de 13 heures à compter du 1^{er} janvier 2021.

ACQUISITION D'UN DÉFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire donne lecture du mail de la Communauté de Communes Avre Luce et Noye aux membres du Conseil Municipal concernant un groupement de commandes afin de lancer un marché public dans le cadre d'acquisition de défibrillateurs. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour ce groupement de commandes.

Délibération n° 63/10/2020 – Délibération pour le Tracé « Route Européenne d'Artagnan »

Monsieur le Maire présente la demande de la Fédération Française d'Équitation afin d'ouvrir la « Route Européenne d'Artagnan ». Il s'agit du premier itinéraire équestre européen qui reliera Lupiac en Gascogne et Masstricht où d'Artagnan trouva la mort.

La tracé s'étend sur près de 4.000 km de chemins balisés.

Cet itinéraire traversant la Somme a été présenté au Département et validé par le Comité Départemental de Tourisme Équestre de la Somme.

L'autorisation pour le passage des cavaliers et l'accord pour inscrire cette route au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée sont demandés à chaque commune traversée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le passage des chevaux sur le territoire de la commune sur la portion d'itinéraire emprunté afin d'obtenir l'inscription de cette route au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées.

AMÉNAGEMENT DE LA PARCELLE A CÔTÉ DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire donne lecture du devis « Les Jardins de Fouquescourt » d'un montant de 1.206€ T.T.C. pour l'aménagement de la parcelle à côté de l'église et présente les photographies proposées par cette entreprise. Les bancs et la table seront installés sur cette même parcelle. Le Conseil Municipal accepte le devis proposé à l'unanimité.

Délibération n° 64/10/2020 – Acquisition de banc

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante le devis de JPP DIRECT de CHATUZANGE LE GOUBET d'un montant de 393€38 T.T.C. pour l'acquisition d'un banc qui sera installé sur le petit terrain face à l'église.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal adoptent le devis présenté par JPP DIRECT de CHATUZANGE LE GOUBET d'un montant de 339€38 T.T.C. pour l'acquisition d'un banc et autorise Monsieur le Maire à effectuer le transfert de crédits suivants :

- **du chapitre 21 – article 2158.24 « opération : acquisition d'un tracteur tondeuse » au chapitre 21 – 2184-17 « opération : acquisition de bancs » pour la somme de 1.000€.**

Délibération n° 65/10/2020 – Délibération modalités d'attribution des cartes cadeaux

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée délibérante, qu'en raison de la crise sanitaire de la Covid-19 et des mesures nécessaires à la protection des personnes vulnérables, de déterminer les conditions et modalités d'attribution de cartes cadeaux aux personnes âgées de 62 ans et plus pour remplacer les colis de Noël et propose la somme de 40€ par personne.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide :

